II

*(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)*

# CONSEIL

## DÉCISION DU CONSEIL

**du 26 mars 1980**

**portant remplacement d'un membre titulaire du comité du Fonds social européen**

(80/375/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 2396/71 [1] concernant le Fonds social européen,

vu le statut du comité du Fonds social européen [2], modifié par la décision du Conseil du 9 avril 1968 [3], et notamment son article 7,

vu la décision du Conseil, du 17 avril 1978, portant nomination, pour la période se terminant le 16 avril 1980, des membres titulaires et suppléants du comité du Fonds social européen,

considérant qu'un siège de membre titulaire du comité précité dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Chavranski, portée à la connaissance du Conseil le 11 mars 1980 ;

vu la candidature présentée le 11 mars 1980,

DÉCIDE :

*Article unique*

M. Jean-Paul Mingasson est nommé membre titulaire du comité du Fonds social européen en remplacement de M. Chavranski pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 16 avril 1980.

Fait à Bruxelles, le 26 mars 1980.

*Par le Conseil*

*Le président*

G. MARCORA

---

(1) JO n° L 249 du 10. 11. 1971, p. 54.
(2) JO n° 56 du 31. 8. 1960, p. 1201/60.
(3) JO n° L 91 du 12. 4. 1968, p. 25.